

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,
Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Geneviève
COURSIMAUT, Caroline DRIOL, Amandine
DELATOCHE

Afférents au CCAS : 10
En exercice : 10

Présents : 7 **ABSENTS :** Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 9

PROCURATIONS : Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET
Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Date de la convocation
29 mars 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°1

OBJET : Vote du compte de gestion CCAS 2023

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion 2023 du budget CCAS dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

Il est voté à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 08 avril 2024

Pour Copie Conforme,
La Vice-Présidente,
Sandrine GAYET

